

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 octobre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-1323-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1324-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1325-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 OCTOBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 octobre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1326-DEC COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2014 / 5 ET 6 NOVEMBRE 2014

Il est unanimement résolu que M. Stéphane Berthe, conseiller municipal et président de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, soit et est autorisé à participer au colloque sur la gestion des matières résiduelles 2014 qui se tiendra à Salaberry-de-Valleyfield les 5 et 6 novembre 2014 et que les frais afférents à ce colloque lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2014-1327-DEC COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS / SUBVENTION / CONSTRUCTION / ÉCOLE / SECTEUR LACHENAIE

ATTENDU la lettre du 24 octobre 2014 de la commission scolaire des Affluents adressée à M. Luc Papillon, directeur général, indiquant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé une subvention pour la construction d'une école à Terrebonne dans le secteur Lachenaie et qu'une telle école pourrait être construite dès qu'un terrain sera cédé à la commission ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

**CE-2014-1328-REC ANTI-SIFFLEMENT / PASSAGE À NIVEAU
PRESQU'ÎLE / TRAIN DE L'EST / VILLES DE
REPENTIGNY ET CHARLEMAGNE / AMT**

ATTENDU QUE les villes de Charlemagne et de Repentigny ont adopté une résolution afin de demander au ministère des Transports du Québec de dispenser les conducteurs de locomotive du train de l'Est de l'obligation d'actionner un avertisseur sonore à une distance d'au moins 450 mètres d'un passage à niveau et de maintenir en opération jusqu'à ce que le premier véhicule y soit engagé ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil de demander au ministère des Transports du Québec de dispenser les conducteurs de locomotive du train de l'Est de l'obligation mentionnée à l'article 42 de la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé* (RLRQ, c. S-3.3), à savoir :

« qu'avant de traverser un passage à niveau, le conducteur d'une locomotive doit actionner l'avertisseur sonore à une distance d'au moins 450 mètres du passage à niveau et le maintenir en opération jusqu'à ce que le premier véhicule y soit engagé ».

**CE-2014-1329-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / VISA /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - septembre) au montant de 1 010,85\$ préparée le 21 octobre 2014.

**CE-2014-1330-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 118 416,50\$ préparée le 27 octobre 2014.

**CE-2014-1331-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / FORMULAIRE DE
RENONCIATION**

ATTENDU QU'en février 2014, la Ville de Terrebonne a fait l'objet d'une vérification de Revenu Québec sur le traitement des taxes de vente (TPS & TVQ) et couvrait les années 2010 à 2014 ;

ATTENDU QU'en avril dernier, le vérificateur a déposé un projet de cotisation concernant l'application des taxes de vente aux activités de la fourrière municipale et aux ententes sur l'assainissement des eaux entre les villes ;

ATTENDU QUE le projet de cotisation a été soumis aux fiscalistes Consultaxe pour validation ;

ATTENDU les résolutions du comité exécutif numéros CE-2014-595-DEC et CE-2014-773-DEC autorisant la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer les formulaires de renonciation numéros MRQ-25.1 et FP-145 ;

ATTENDU QU'un argumentaire fut transmis à Revenu Québec pour les deux (2) dossiers visés par le projet de cotisation ;

ATTENDU QUE Revenu Québec procède actuellement à l'étude de l'argumentaire transmis par la Ville et prévoit que le traitement pourra durer quelques mois ;

ATTENDU la demande de Revenu Québec afin de remplir les formulaires de renonciation aux délais de prescription pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2010 qui deviendront prescrits pendant la période de négociation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer les formulaires de renonciation numéros MRQ-25.1 et FP-145 concernant la prescription des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2010.

CE-2014-1332-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES / ÉQUIPEMENTS / 513, MONTÉE MASSON / DÉNOMINATION / ÉDIFICE CLAUDE-DESJARDINS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt 541 pour financer l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement de l'immeuble localisé au 513, montée Masson ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a fait l'acquisition de l'ancienne caisse populaire Desjardins de Terrebonne localisée au 513, montée Masson ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 423-09-2004, adoptée le 8 septembre 2014, acceptant la soumission de la société Bernard Malo inc. pour des travaux pour le réaménagement du 513, montée Masson (SA14-1002) ;

ATTENDU QU'il a été convenu que ledit immeuble servirait à relocaliser l'ensemble du personnel de la Direction de l'administration et finances depuis le 3060, chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'acquisition du mobilier prévu au programme d'ameublement élaboré avec la firme Exa Design ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'officialiser la désignation toponymique commémorative de l'immeuble municipal du 513, montée Masson et en ce sens qu'il porte le nom d'Édifice Claude-Desjardins (ancien maire de 1979 à 1985) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'acquisition de l'ameublement pour le 513, montée Masson*** ».

QUE le comité exécutif recommande au conseil que le bâtiment municipal situé au 513, montée Masson soit et est nommé Édifice Claude-Desjardins, en l'honneur du dernier maire de l'ancienne ville de Terrebonne avant la fusion de 1985 (1979-1985).

CE-2014-1333-DEC EMBAUCHE / ADJOINTE AU DIRECTEUR / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.1

ATTENDU la création du poste d'adjoint au directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Annie Cammisano ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, de nommer Mme Annie Cammisano à titre d'adjointe au directeur des ressources humaines dès son retour de congé de maternité, au plus tard le lundi 2 février 2015, selon

les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Cammisano soit fixé à l'échelon 7 de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2014-1334-DEC SOUMISSION / LOCATION DE QUATRE (4)
CHARGEURS SUR ROUES SANS OPÉRATEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location de quatre (4) chargeurs sur roues sans opérateur (SA14-9057) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 septembre 2014 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 14 octobre 2014 à 11 h 06, à savoir :

	« A » - Hygiène	« B » - Voirie
Hewitt Équipement Itée	56 303,48\$ t.t.c <i>corrigé</i>	32 563,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Hewitt Équipement Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE**, datée du 8 octobre 2014, pour la location de quatre (4) chargeurs sur roues sans opérateur, le tout pour un montant de 77 292,60\$ (taxes en sus) (48 970,20\$ pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et de 28 322,40\$ pour le service de la voirie). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0453 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-1335-REC AUTORISATION / VENTE / LOT 5 587 729 (RUE DES
SAULES) / 2632-3345 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil la vente du lot numéro 5 587 729 du cadastre du Québec, d'une superficie de 534,9 m², au prix de 241,16\$/m², plus les frais des rapports d'évaluation et d'arpentage qui s'élèvent au montant de 2 500\$, à la société 2632-3345 Québec inc. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la société 2632-3345 Québec inc., datée du 10 septembre 2014.

Que le requérant (acquéreur) procède aux travaux d'aménagement paysager tel que soumis au plan de la firme BC2, projet 4651401, daté du 21 août 2014, le tout aux frais de l'acquéreur.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à procéder à la signature du plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 27 août 2014 et portant le numéro 23515 de ses minutes.

Que le requérant doit s'assurer de conserver la conduite d'aqueduc intacte lors de l'exécution des travaux.

Que Me Marie-France Lavoie, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

CE-2014-1336-DEC RADIATION DES CLAUSES RÉSOLUTOIRES / 9064-8510 QUÉBEC INC. / 1097, RUE ARMAND-BOMBARDIER / PARC INDUSTRIEL ARMAND-BOMBARDIER

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la société 9064-8510 Québec inc. est intervenu le 19 mars 2008 devant Me Daniel Binet, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 054 114 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par la société 9064-8510 Québec inc., de son droit de résolution (garantissant les obligations de faculté de rachat) et de son droit d'exiger la rétrocession (garantissant la construction de bâtiments), tel que mentionné à l'acte préparé par Me Marc Laporte, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

CE-2014-1337-DEC CESSION / LOT 2 919 259 (SERVITUDE) / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec informe la Ville de Terrebonne qu'il s'apprête à procéder à la vente du lot 2 919 259 du cadastre du Québec pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

ATTENDU QUE sur une partie du terrain, dans la marge arrière, il existe un talus antibruit ainsi qu'une plantation de nombreux arbres qui furent aménagés par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'une servitude de non-accès est inscrite pour cet immeuble ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec désire vendre l'ensemble du terrain avec servitudes ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports du Québec d'inscrire au contrat de vente une servitude de 16,44 mètres en faveur de la Ville de Terrebonne pour préserver une partie du talus ainsi qu'une servitude de boisement et de non-déboisement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que la Ville de Terrebonne demande au ministère des Transports du Québec que lors de la vente de l'immeuble portant le numéro de lot 2 919 259 du cadastre du Québec, qu'une servitude permanente de 16,44 mètres soit inscrite au contrat en faveur de la Ville de Terrebonne, et ce, pour préserver une partie du talus ainsi qu'une servitude de boisement et de non-déboisement tel que montré à la description technique de M. Pierre Gingras, arpenteur-géomètre, datée du 3 décembre 2012 et portant le numéro 991 de ses minutes.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude mentionné ci-dessus.

CE-2014-1338-DEC PARADE / JOUR DU SOUVENIR / AMICALE DES VÉTÉRANS / 8 NOVEMBRE 2014

ATTENDU la demande de l'Amicale des vétérans de Terrebonne pour tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 8 novembre 2014, de 11h30 à 16h00 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Amicale des vétérans de Terrebonne à tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 8 novembre 2014, de 11h30 à 16h00, et autorise également le tir de deux (2) coups de canon au début de la minute de silence et deux (2) autres pour terminer cette même minute, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Réduction ou interruption de la circulation automobile

Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par le défilé. Les rues concernées sont les suivantes : départ du parc Royal 22^e régiment pour ensuite emprunter la montée Masson en direction de la rue Saint-Louis, puis à droite en direction du boulevard des Braves et arrêt au parc Masson. Le retour se fera par la rue Saint-Pierre, puis les rues Sainte-Marie, Saint-Louis, montée Masson, rue Ernest-S.-Mathieu, à droite sur la rue du Curé-Comtois et retour au local des vétérans sur la rue Léopold-Lachapelle. La gestion de la fermeture partielle ou totale des rues lors du défilé sera effectuée par la Direction de la police.

2) Fermeture de rue

La voie côté Ouest du boulevard des Braves sera fermée à la circulation de 12h30 à 16h. La voie côté Est sera ouverte à la circulation locale seulement. Des barrières de rues ainsi que des panneaux d'identification seront installés par le service de la voirie.

3) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée le long du parcours pour la tenue de cet événement.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2014-1339-REC POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 11\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Association de basketball du coin dynamique 55 participants résidants à 9\$ X 11% de bonus	555\$
2. Association du hockey mineur de La Plaine 336 participants résidants à 12\$ X 4% de bonus	4 193\$
3. Association de ringuette des Moulins 141 participants résidants à 9\$ X 8% de bonus	1 371\$
4. Club de gymnastique Viagym inc. 550 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	7 458\$
5. Club de judo Lachenaie 43 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	573\$
6. Club de judo Terrebonne 17 participants résidants à 9\$ X 9% de bonus	545\$
7. Club de natation Torpille inc. 78 participants résidants à 9\$ X 8% de bonus	758\$
8. Club de patinage artistique Odysée La Plaine 115 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	1 532\$
9. Club de patinage artistique de Terrebonne inc. 298 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	4 112\$
10. Club de patinage de vitesse – région Lanaudière 75 participants résidants à 7\$ X 11% de bonus	583\$
11. Club de plongeon Camo Montréal inc. 111 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	1 532\$
12. Corps de Cadets 2729 Terrebonne 65 participants résidants à 12\$ X 7% de bonus	835\$
13. Nage synchronisée Coralline Repentigny-Lanaudière 33 participants résidants à 9\$ X 8% de bonus	540\$
14. Organisation du hockey féminin de Lanaudière 28 participants résidants à 7\$ X 13% de bonus	565\$
15. Triathlon Rive-Nord 61 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	827\$
16. Troupe Création Danse 108 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	1 490\$
17. 7 ^e Groupe Scout Terrebonne 29 participants résidants à 12\$ (min. 500\$) X 11% de bonus	555\$
18. Groupe scout Lachenaie 12 participants résidants à 12\$ (min. 500\$) X 13% de bonus	565\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-922. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0457 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-1340-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE FOURGONNETTE
« NISSAN NV200 » POUR LA DIRECTION DU LOISIR
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat d'une fourgonnette « Nissan NV200 » pour la Direction du loisir et vie communautaire (SA14-9058);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 2 octobre 2014 à 11 h 03, à savoir :

Auto Gouverneur Nissan 26 922,55\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Auto Gouverneur Nissan s'est avérée conforme selon le rapport daté du 2 octobre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Auto Gouverneur Nissan n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la société **AUTO GOUVERNEUR NISSAN**, datée du 30 septembre 2014, pour l'achat d'une fourgonnette « Nissan NV200 » pour la Direction du loisir et vie communautaire, le tout pour un montant de 23 416\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0437 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**CE-2014-1341-DEC SOUMISSION / APPROVISIONNEMENT EN CAFÉ,
THÉ ET ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'approvisionnement en café, thé et accessoires pour la Ville de Terrebonne (SA14-6053);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 septembre 2014 à 11 h 19, à savoir :

	Lot 1	Lot 2
Services de café Van Houtte inc.	37 958,93\$ t.t.c.	33 951,70\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Café Monde	--	23 738,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Services de café Van Houtte inc. s'est avérée la plus basse conforme pour le lot 1 (infusion 1 tasse à la fois) selon le rapport daté du 30 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Café Monde s'est avérée la plus basse conforme pour le lot numéro 2 (thermos) selon le rapport daté du 30 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 27 octobre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom des sociétés Services de café Van Houtte inc. et Café Monde n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter :

- la soumission de la société **SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE INC.**, datée du 22 septembre 2014, pour l'approvisionnement en café, thé et accessoires pour la Ville de Terrebonne, lot 1 (infusion 1 tasse à la fois), le tout pour un montant de 36 521,69\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter de la mise en service des appareils ;
- la soumission de la société **CAFÉ MONDE**, datée du 15 septembre 2014, pour l'approvisionnement en café, thé et accessoires pour la Ville de Terrebonne, lot 2 (thermos), le tout pour un montant de 23 268,90\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter de la mise en service des appareils ;

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0459 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1342-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire